

## **CAP du 07/11/2017 : Listes d'aptitude**

Les CAP relatives à l'établissement des listes d'aptitude 2018 se sont tenues mardi 07 Novembre 2017.

Compte tenu de la disparition des réductions/majorations d'ancienneté, le « profil croix » est important mais la Direction a rappelé que celui-ci doit être en harmonie avec l'appréciation littérale du supérieur hiérarchique.

**FO DGFIP 42 souligne donc la nécessité pour chaque notateur d'établir des comptes-rendus annuels d'entretien professionnel avec beaucoup de soins. Il en va de l'avenir de leurs collaborateurs !!**

En outre, il est vivement conseillé de compléter avec soin la partie « expression de l'agent » qui est examinée avec attention par la Direction.

Par ailleurs, M GRIMARD veut bien recevoir en septembre tous les agents qui se portent candidat pour une liste d'aptitude s'ils en font la demande.

Pour la promotion de C en B, au niveau national le volume des potentialités reste stable : 515 en 2018 contre 515 en 2017. Ainsi pour la LOIRE, le niveau demeure à 5. S'agissant des listes d'aptitude de B en A, nous constatons une forte baisse : 84 potentialités pour 2018 contre 137 en 2017, soit 1 potentialité pour la LOIRE cette année.

**41 candidats postulaient pour la liste de C en B. 7 dossiers ont été classés comme excellent et seulement 2 en très bon.**

**28 candidats souhaitaient devenir inspecteur. 3 dossiers ont été classés en excellent et 1 en très bon**, la direction n'ayant pas souhaité faire remonter en très bon un nouveau candidat afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

**FO DGFIP 42 a profité de cette CAP pour s'émouvoir à nouveau des difficultés grandissantes pour les collègues de faire carrière dans notre administration eu égard aux faibles potentialités des listes d'aptitudes et à la chute du nombre de places offertes aux différents concours et examens professionnels.**